

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOV 2014

Présents, Alain Jaffard, Stéphan Maurin, François Folcher, Frédéric Folcher, Michèle Buisson, Catherine Blaclard, Gilly Mac Hugo, Molines, Yves Servière, Yves Elie Laurent, Emilie Reydon.

Excusé : Albert Douchy.

Secrétaire : Yves Elie Laurent.

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

Préparation du DOB, débat d'orientation budgétaire : Quels seront nos choix pour 2015 ? Globalement, une série de grands chantiers est amorcée qu'il convient d'achever : les travaux de l'église sachant que pour cette opération, les demandes de subventions sont bien engagées (obtenue au CG et en cours à la Région), terminer la VC1, finir les opérations liées au petit patrimoine et avancer sur la nouvelle implantation de la poste dans les locaux de la Cure (avec la Communauté de Communes).

En termes de chantiers nouveaux, ceci imposera de se limiter aux urgences qui sont pour nous :

- les travaux sur la tour de l'horloge, (pour nous essentiels et estimés à 95 000 €). Ils devraient être effectués au 2^{ème} semestre 2015 si le financement est obtenu auprès de la Région,

- la reprise des travaux des garages communaux, la réfection du toit de la mairie et du logement de la poste, la régularisation des captages de Champlong,

Pour conclure, nous traiterons les chantiers dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible qui n'est pas connue avec certitude compte tenu des annonces de baisse de dotation de l'Etat

Compte rendu de la Fête de l'Abeille Noire (du 8 et 9 Novembre) : Le conseil municipal remercie l'association « l'Arbre aux Abeilles » pour cette initiative qui valorise notre territoire. La fête a été d'autant réussie qu'elle a été précédée par plusieurs années de travail en équipe entre divers acteurs du territoire, scientifiques, élus, divers chantiers fédératifs, dont la restauration du rucher de saint Maurice de Ventalon, la venue d'un groupe de collégiens de Pologne, d'Espagne et de Toulouse en 2013. 380 entrées ont été recensées, le samedi 8 novembre 2014 dans le local de l'Office de Tourisme. Il a été constaté une très belle fréquentation des hébergeurs et des restaurants. Beaucoup de personnes sont venues de loin pour cette fête et ont découvert, avec enthousiasme, notre coin de Cévennes. L'échange fructueux a fonctionné dans cette opération soutenue par l'Europe et le Syndicat Intersyndical du Montlozère, l'idée étant de créer du lien autour de cette abeille et l'apiculture traditionnelle, à travers nos montagnes et au-delà. Il y aura bien sûr une édition 2015 et, d'ores et déjà, avec le soutien de la commune qui se positionne favorablement pour

ce type d'événement, une réunion nationale aura lieu le 10 et 11 Janvier 2015 au Pont de Montvert, pour la constitution d'une fédération de protection de l'abeille noire.

Assainissement de Grizac : Alain Jaffard présente le projet d'assainissement de Grizac. Il s'agit d'un système non collectif dans lequel, théoriquement, la mairie n'a pas à s'impliquer. Mais du fait de la complexité de la situation, nous intervenons pour harmoniser les débats et les démarches des différents intéressés. Chaque propriétaire a fait son étude, 3 d'entre eux se sont regroupés, la colonie a fait un projet d'une mini-station d'épuration. Cependant, il demeure un souci : comment gérer le rejet des eaux une fois traitées en aval, sans créer de nuisances aux habitants concernés ? Le projet consiste donc à raccorder les sorties d'eaux traitées et les drainer dans une canalisation unique jusqu'à un point commun en contrebas, où ces eaux pluviales seront diffusées dans une zone d'infiltration. Cela est rendu possible par l'accord de M. Bernard Maurin qui autorise la traversée de son terrain pour la canalisation et de Philippe Chétail pour le point d'infiltration. La commune s'engage à accompagner les propriétaires pour condition qu'ils suivent une méthode de travail garantissant la bonne fin des travaux. Ces conditions se résument à prendre un maître d'œuvre compétant pour élaborer une étude technique détaillée, permettant de consulter les entreprises en toute clarté (coût 1 800 €, participation de la commune 350 €). Le cabinet Mégret accompagnera par la suite les travaux à leurs différentes étapes. (Coût 1 050 €, part de la commune 150 €). La commune prendrait en charge l'étude géologique de perméabilité de la zone prévue pour la dispersion des eaux ; ce projet de mutualisation visant à régler la problématique du respect des normes environnementales.

Point sur les travaux : Programme de voirie. La calade a été faite. Sur la VC1 demeurent les dégâts causés par l'ONF. Sur l'église, on attend les finitions pour la réception de la tranche ferme. Aussi, une grille est mal placée concernant la réfection du trottoir du Dred'is. La rampe pour les personnes à mobilité réduite de l'Office de tourisme a été faite et une place de parking pour personnes handicapées est prévue. Le Conseil Municipal étudie la mise en place d'une zone bleue de stationnement afin de permettre d'avoir un roulement suffisant de places de stationnement libres pour les personnes extérieures au village voulant faire des courses ou simplement s'arrêter.

Travaux effectués par M. Jacky Dédet : Pour stopper des infiltrations qui seraient dues à des modifications effectuées sur la chaussée par la commune, le Conseil Municipal délibère afin de prendre en charge une partie des travaux effectués par Jacky Dédet.

Frédéric Folcher accepte d'être référent pour les pompiers au sein du conseil municipal.

Lors de la commémoration du 11 Novembre 2014, divers manques ont été recensés : absence de sono, de gâteaux pour les enfants de l'école, meilleure gestion de la cérémonie et mise en valeur du travail effectué par les élèves de l'école publique. Afin de palier ces manques, une commission pour les cérémonies est constituée de Stéphan Maurin et d'Yves Servièrè.

Stéphan Maurin fait remonter l'information selon laquelle certains artisans ne seraient pas consultés pour fournir des devis concernant les chantiers de la commune. Les chantiers entrepris par la commune, ces derniers temps, ne nécessitaient pas de faire appel à des artisans du canton. C'est pourquoi, ils n'ont pas été sollicités. Cependant, une attention particulière sera observée à l'avenir.

Actualisation de la présentation du camping sur les pages jaunes d'internet.

Création d'une commission finances pour étudier les dépenses de la commune dans le fonctionnement de notre territoire. Ce sont par exemple les dépenses liées à la salle polyvalente, la bibliothèque, le stade, etc., qui sont en fait des équipements utilisés par plusieurs communes mais dont la charge financière est supportée par la seule commune du Pont de Montvert). Membres de la commission : Alain Jaffard, Emilie Reydon, Marie Jo Commandré, Michèle Buisson.

Préparation du prochain numéro trimestriel du « Petit Monvertipontain ». Toutes les associations ou personnes résidentes sur la commune peuvent prendre contact auprès de Stéphan Maurin pour la diffusion d'un article ou autre.

Un spectacle proposé par les élèves des établissements scolaires publics de Florac sur le thème du centenaire de 14-18 sera jouée à la salle polyvalente du Pont de Montvert le dimanche 1^{er} février 2015.

Délibérations :

1) **Convention** pour la mise en service du Sages pour un coût de 8.71 € par an.

2) **Modification budgétaire** pour l'assainissement, paiement d'une facture non réglée à ce jour, ajout de 2 000 €.

3) **Convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale** : Elue référente, Michèle Buisson. Cadre référente : Emilie Reydon. Délégué : Mario. Objectif du groupe de travail, élaboration d'un document unique pour la sécurité du travail. Vote pour l'acceptation d'un devis d'un montant de 900 € afin que le Centre Départemental nous accompagne pour élaborer ce document.

4) **Plan Communal de ramassage scolaire** du Conseil Général 48. L'acheminement des élèves de notre commune se fait par transport en commun. Coût par élève pour la commune : 243 €. 9 élèves sont concernés, notre participation s'élève donc à 2 187 €.

5) **Montant de la redevance** d'occupation du domaine public par ERDF/Télécom, etc. Celle-ci est arrêtée à un montant préfixé de 195 €.

6) **Maison de la Filature** : Nous autorisons M. le Maire à signer un procès verbal de nouvelle détermination du bien, suite à une erreur de cadastre concernant la terrasse de cette habitation.

Le CCAS est actuellement présidé par M. le Maire. Cathy Blaclard, Gilly Mac Hugo, Michèle Buisson, des membres extérieurs des associations concernées. Pour être en conformité avec les textes, il manque deux membres du conseil. Frédéric Folcher et Yves Elie Laurent se portent volontaires.

Primes des agents en congés maladie : La commune a, jusqu'ici, continué à payer les primes des agents en congés maladie. Elle ne le fera plus à l'avenir car les agents bénéficient pour cela d'une garantie d'assurance.

Plan Communal de Sauvegarde : Ce dossier opérationnel énumère les risques et les mesures à mettre en œuvre pour couvrir les enjeux. Il s'agit de recenser les moyens en cas de problème. C'est obligatoire si le PPRI est approuvé, ce qui est notre cas. Un groupe de travail est à constituer.

Bilan des gîtes et camping : Le bilan est positif. Les bénéficiaires sont de 49 415 € et surtout sont générateurs d'emplois ! Nous décidons d'augmenter le tarif de location du gîte ou de la salle communale pour des soirées privées (ne relevant pas d'activités associatives) à hauteur de 100 €. Il est évoqué la nécessité de repenser le dispositif de chauffage pour réduire les dépenses d'énergie sur le bâtiment, très importantes, vu la vétusté du dispositif, l'absence de réglages possibles.

AMAC : Accord pour mettre une salle à disposition de l'AMAC dans le cadre des chantiers d'insertion.

Suite aux différents courriers avec Orange, nous sommes toujours opposés à la suppression des cabines téléphoniques, et s'il doit, comme l'affirme l'entreprise, n'en demeurer qu'une sur la commune, nous souhaitons que ce soit celle du gîte.

La Poste : face à la menace de fermeture partielle, nous avons examiné les divers scénarios. Nous sommes résolument opposés à toute fermeture, particulièrement le samedi matin, jour important pour tous les salariés qui en profitent pour aller à la Poste, ce matin là. Nous prenons une délibération de refus en réponse à la direction de la Poste.

Les décorations de Noël seront installées avec des éléments surprises fabriqués « Made in Pont de Montvert ».

Plan Local d'Urbanisme : Suite à une réunion avec le Parc National des Cévennes, et après examen de diverses possibilités de limiter les autorisations de circulation aux seuls habitants du PNC ; nous demeurons persuadés de l'opportunité de laisser un maximum de voies de circulation ouvertes à tous, résidents du PNC ou autres, afin de ne pas pénaliser les échanges, le commerce, et en général le tourisme qui contribue beaucoup à la vie du pays. Yves Servièrre émet une réserve en ce qui concerne la circulation de marcheurs et de cyclistes sur la VC1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00.